

## Suppression du tribunal militaire révolutionnaire

Marchés Trop.(Fr), 89 03 04

*Le ministre mozambicain de la Justice, M. Osumane Ali Dauto, a annoncé le 15 mars, l'abolition du tribunal militaire révolutionnaire créé en 1979 pour instruire les crimes portant atteinte à la sécurité de l'Etat, les seuls prévoyant la peine de mort.*

*Le tribunal militaire révolutionnaire avait été créé en tant que « tribunal d'exception provisoire », tant que les onze tribunaux populaires provinciaux et la Cour suprême prévus n'étaient pas tous en place, pour juger les crimes d'espionnage, de trahison, de rébellion armée et de collaboration avec une organisation clandestine. Cette législation visait de fait les rebelles de la Résistance nationale du Mozambique (Renamo).*

*Selon le ministre, désormais ces crimes seront instruits selon les procédures judiciaires ordinaires car l'ensemble des tribunaux provinciaux et la Cour suprême (Cour d'appel) ont commencé à fonctionner fin 1988. Le tribunal militaire révolutionnaire avait fait l'objet de critiques de la part d'Amnesty International, car ses délibérations étaient secrètes et les droits des accusés n'étaient pas respectés.*